



5.

SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

5. | SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

5. SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES ANTÉRIEURES

Le pourcentage des recommandations formulées par le Bureau du vérificateur général (le BVG) qui ont fait l'objet de mesures concrètes est un indicateur essentiel pour s'assurer que les services centraux et les arrondissements appliquent leurs recommandations.

La politique du BVG est d'amorcer le suivi des recommandations au cours de l'année qui suit leur parution dans le rapport annuel. Le cycle du suivi des recommandations d'une année donnée s'échelonne généralement sur un horizon n'excédant pas trois ans, sauf dans des circonstances particulières où certaines recommandations font l'objet d'un suivi pour une, deux ou trois années additionnelles.

RÉSULTATS DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS – AUDIT D'OPTIMISATION DES RESSOURCES ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION

Les résultats du suivi effectué en ce qui a trait aux recommandations formulées dans les rapports annuels de 2012 à 2016 sont présentés dans le tableau 1.

**TABLEAU 1 – RÉSULTATS DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS
PAR STATUT
AUDIT D'OPTIMISATION DES RESSOURCES
ET DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION
AU 16 AVRIL 2018**

STATUT DES RECOMMANDATIONS	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS PAR ANNÉE					
	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Réglé	215	161	306	207	41	930
En cours	9	11	77	100	34	231
Reporté	1	5	8	4	1	19
Non réglé	7	30	2	0	3	42
À entreprendre ^[A]	0	0	0	19	21	40
TOTAL DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES	232	207	393	330	100	1262

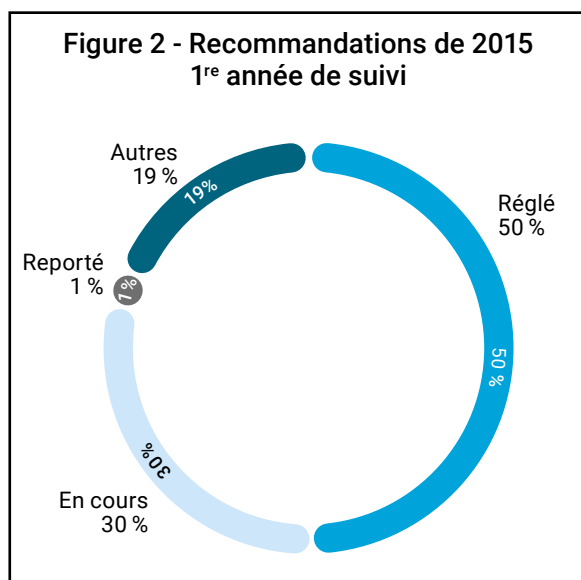
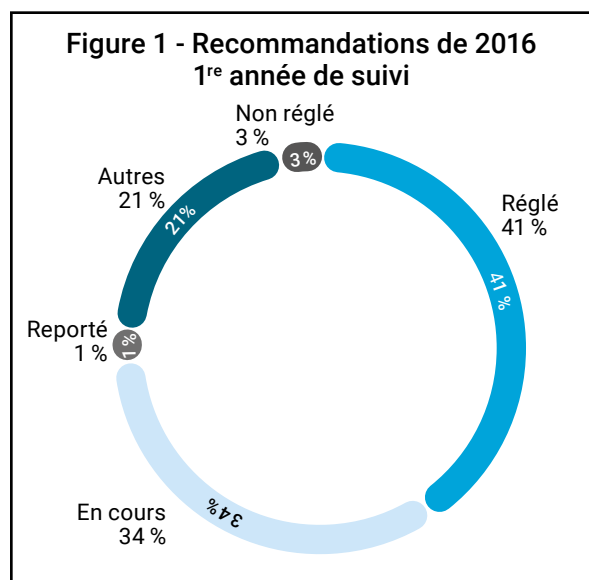
[A] Ces recommandations n'ont été l'objet d'aucun suivi de la part des unités d'affaires concernées.

Nous constatons que les recommandations dont le statut est « réglé » dans la première année de suivi faisant suite à leur publication dans le rapport annuel du vérificateur général représentent une proportion de 41 % pour celles de 2016 (50 % pour celles de 2015) – (voir les figures 1 et 2).

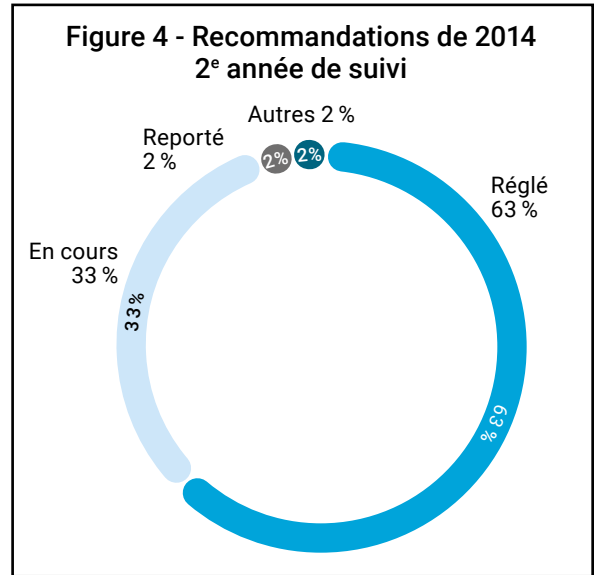
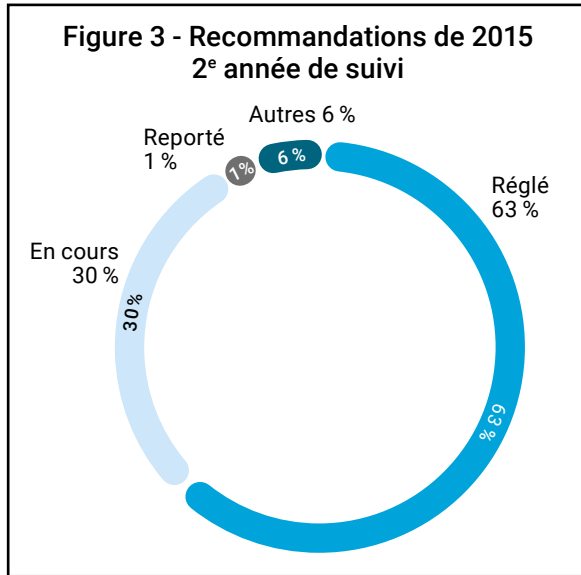
En ce qui concerne les recommandations dont le statut est « réglé » dans la deuxième année de suivi faisant suite à leur publication, elles représentent une proportion de 63 % pour celles de 2015 (63 % pour celles de 2014) – (voir les figures 3 et 4).

Quant aux recommandations dont le statut est « réglé » dans la troisième année de suivi, elles représentent une proportion de 78 % pour celles de 2014 (74 % pour celles de 2013) – (voir les figures 5 et 6).

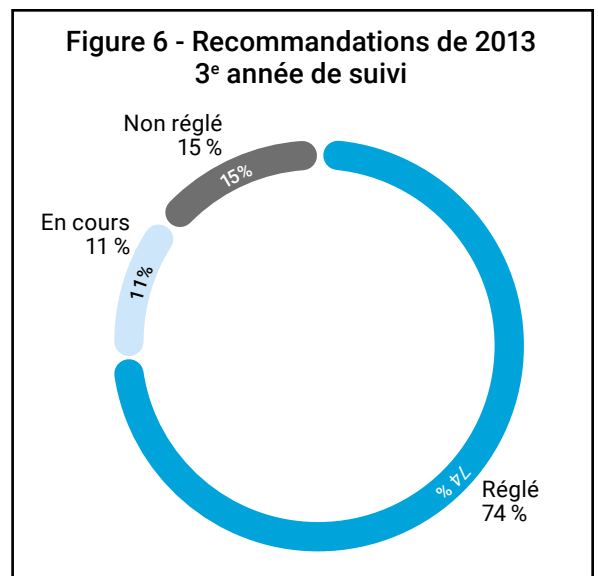
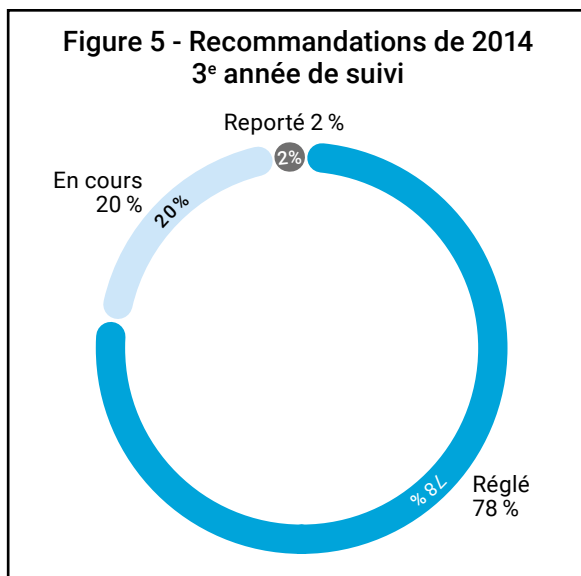
FIGURES 1 ET 2 – TAUX DES RECOMMANDATIONS DE 2016 ET 2015 PAR STATUT AUDIT D’OPTIMISATION DES RESSOURCES ET DES TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION 1^{RE} ANNÉE DE SUIVI



FIGURES 3 ET 4 – TAUX DES RECOMMANDATIONS DE 2015 ET 2014 PAR STATUT AUDIT D’OPTIMISATION DES RESSOURCES ET DES TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION 2^E ANNÉE DE SUIVI



FIGURES 5 ET 6 – TAUX DES RECOMMANDATIONS DE 2014 ET 2013 PAR STATUT AUDIT D’OPTIMISATION DES RESSOURCES ET DES TECHNOLOGIES DE L’INFORMATION 3^E ANNÉE DE SUIVI



NOTES COMPLÉMENTAIRES AUX RÉSULTATS DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS

Nos travaux de suivi ont pour objectif de nous assurer que les unités d'affaires entreprennent des mesures visant à mettre en œuvre les plans d'action qu'elles ont fournis, et ce, dans le respect des dates d'implantation prévues. Dans ce contexte, il est attendu que les unités d'affaires s'assurent de répondre avec rigueur aux recommandations du Bureau du vérificateur général tout en effectuant un suivi sur la mise en œuvre des plans d'action pour ces recommandations au moment opportun.

Selon les plans d'action des unités d'affaires pour les recommandations de 2016 et de 2015, les délais d'implantation prévus s'échelonnaient entre 0 et un peu plus de 36 mois. Le tableau 2 présente l'évolution dans le temps du pourcentage des recommandations pour lesquelles le Bureau du vérificateur général a confirmé le statut réglé, comparativement à l'échéancier qu'avaient initialement prévu les différentes unités d'affaires concernées pour régler ces recommandations.

TABLEAU 2 – TAUX DES RECOMMANDATIONS RÉGLÉES, FORMULÉES EN 2016 ET 2015, AU 16 AVRIL 2018

PÉRIODE D'IMPLANTATION DES RECOMMANDATIONS	RECOMMANDATIONS FORMULÉES EN 2016 (1 ^{RE} ANNÉE DE SUIVI)			RECOMMANDATIONS FORMULÉES EN 2015 (2 ^E ANNÉE DE SUIVI)		
	PRÉVU	RÉEL		PRÉVU	RÉEL	
	POURCENTAGE DE RECOMMANDATIONS RÉGLÉES SELON LES UNITÉS D'AFFAIRES	POURCENTAGE DE RECOMMANDATIONS RÉGLÉES SELON LE BVG	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS	POURCENTAGE DE RECOMMANDATIONS RÉGLÉES SELON LES UNITÉS D'AFFAIRES	POURCENTAGE DE RECOMMANDATIONS RÉGLÉES SELON LE BVG	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS
0 à 12 mois	78 %	41 %	41	87 %	50 %	164
12 à 24 mois	14 %	S.O. ^[A]	-	10 %	13 %	43
24 à 36 mois	8 %	S.O. ^[A]	-	2 %	S.O. ^[A]	-
Plus de 36 mois	0 %	S.O. ^[A]	-	1 %	S.O. ^[A]	-
	100 %	41 %	41	100 %	63 %	207
	TOTAL DES RECOMMANDATIONS		100	TOTAL DES RECOMMANDATIONS		330

[A] Date d'implantation non encore échue en date du présent rapport.

En somme, en date du 16 avril 2018, pour les recommandations de l'année 2016 qui en sont à leur première année de suivi, nous constatons que 41 % ont été réglées dans un délai de 0 à 12 mois comparativement à un taux attendu de 78 % compte tenu des plans d'action soumis par les unités d'affaires.

Quant aux recommandations de l'année 2015, qui en sont à leur deuxième année de suivi, 63 % de celles-ci ont été réglées dans un délai s'échelonnant de 0 à 24 mois comparative-ment à un taux attendu de 97 % pour cette même période.

Nous avons, dans un deuxième temps, établi dans quelle mesure les unités d'affaires ont respecté la date d'implantation initialement prévue dans leur plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations de 2016. Nos résultats sont présentés dans le tableau 3.

TABLEAU 3 – DATE D'IMPLANTATION DE LA MISE EN ŒUVRE DES RECOMMANDATIONS DE 2016, PAR STATUT AU 16 AVRIL 2018

STATUT DES RECOMMANDATIONS CONFIRMÉ PAR LE BVG	NOMBRE TOTAL DE RECOMMANDATIONS, PAR STATUT	DATE D'IMPLANTATION		
		RESPECTÉE (OU NON ÉCHUE)	DÉPASSÉE	
			NOMBRE(%)	NOMBRE(%)
Réglé	41 (41 %)	5 (12 %)	36 (88 %)	154 jours ^[B] (5,1 mois)
En cours	34 (34 %)	3 (9 %)	31 (91 %)	200 jours ^[C] (6,6 mois)
Reporté	1 (1 %)	0 (0 %)	1 (100 %)	290 jours ^[C] (9,5 mois)
Non réglé	3 (3 %)	0 (0 %)	3 (100 %)	S.O. ^[D]
À entreprendre ^[A]	21 (21 %)	15 (71 %)	6 (29 %)	221 jours ^[C] (7,2 mois)
TOTAL DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES EN 2016	100 (100 %)	23 (23 %)	77 (77 %)	174 JOURS (5,7 MOIS)

[A] Ces recommandations n'ont fait l'objet d'aucun suivi de la part des unités d'affaires concernées.

[B] Délai calculé entre la date d'intervention de l'unité d'affaires dans l'application de suivi des recommandations (statut provisoire « réglé ») et la date d'implantation initialement prévue dans le plan d'action.

[C] Délai calculé entre le 16 avril 2018 et la date d'implantation initialement prévue dans le plan d'action.

[D] Aucune action corrective n'est prévue par l'unité d'affaires.

À la lumière de ces résultats, nous constatons que la date d'implantation initialement prévue est respectée par les unités d'affaires (ou non échue) pour seulement 23 % (17 % en 2015) des recommandations. De ce nombre, 12 % des recommandations de 2016 (10 % en 2015) se sont vu octroyer le statut « réglé ».

Par ailleurs, pour plusieurs recommandations, nos travaux de suivi ont révélé que les unités d'affaires n'ont pas entrepris de mesures suffisantes pour mettre en application les recommandations, ou qu'elles n'ont pas été en mesure d'en démontrer le statut.

En effet, on note ce qui suit :

- 40 recommandations des années 2012 à 2016 dont 35 (88 %) formulées en 2015 et 2016, qui avaient été considérées comme étant réglées par les unités d'affaires, ont dû être maintenues « en cours » puisque nos travaux de suivi ont révélé que les mesures mises en place par les unités d'affaires ne répondaient pas aux recommandations ou que les unités d'affaires n'avaient pas été en mesure de démontrer l'évidence des mesures déployées;
- 25 recommandations (6 %) de 2015 et 2016, soit 19 de 2015 et 6 de 2016, pour lesquelles la date d'implantation initialement prévue est dépassée, portent toujours le statut « à entreprendre » indiquant qu'elles n'ont fait l'objet d'aucun suivi par les unités d'affaires concernées.

RÉSULTATS DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS – AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS

Les résultats du suivi effectué pour les recommandations formulées dans les rapports de 2012 à 2016 sur les déficiences de contrôle interne sont présentés dans le tableau 4.

TABLEAU 4 – RÉSULTATS DU SUIVI DES RECOMMANDATIONS, PAR STATUT AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS AU 16 AVRIL 2018

STATUT DES RECOMMANDATIONS	NOMBRE DE RECOMMANDATIONS PAR ANNÉE					
	2012	2013	2014	2015	2016	TOTAL
Réglé	9	10	5	7	9	40
En cours	0	0	1	4	6	11
Reporté	0	0	0	1	0	1
Non réglé	3	0	0	0	1	4
À entreprendre[a]	0	0	0	0	4	4
TOTAL DES RECOMMANDATIONS FORMULÉES	12	10	6	12	20	60

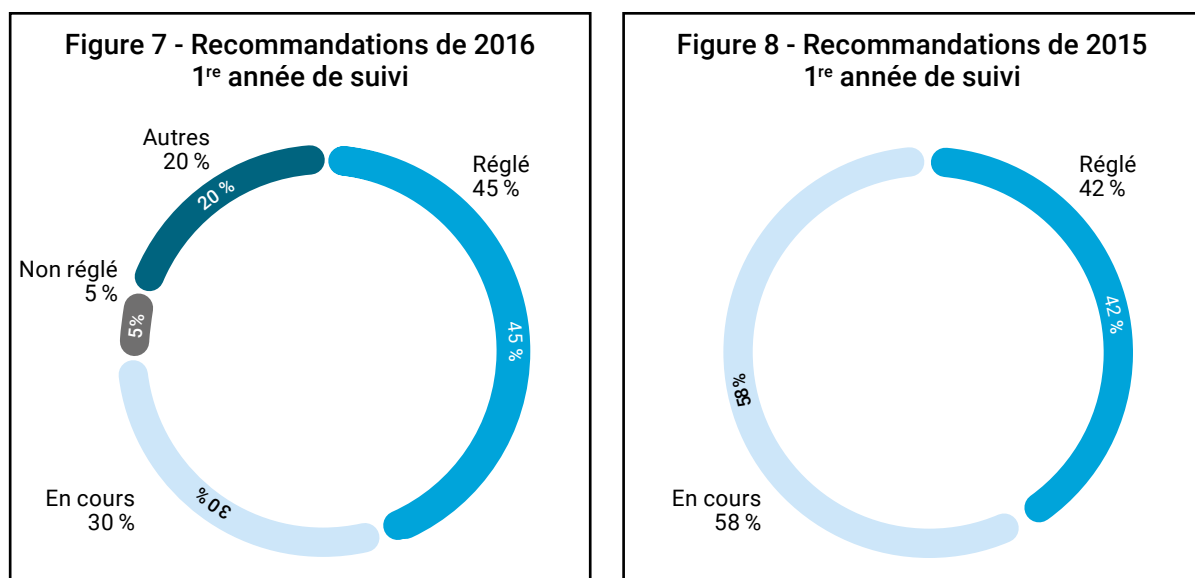
[A] Ces recommandations n'ont été l'objet d'aucun suivi de la part des unités d'affaires concernées

Nous constatons que les recommandations dont le statut est « réglé » dans la première année de suivi faisant suite à leur publication dans le rapport sur les déficiences de contrôle interne destiné au comité de vérification de la Ville de Montréal représentent une proportion de 45 % pour celles de 2016 (42 % pour celles de 2015) – (voir les figures 7 et 8).

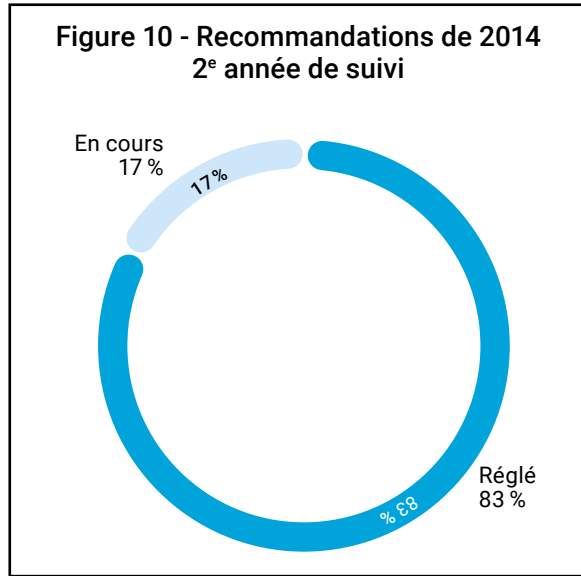
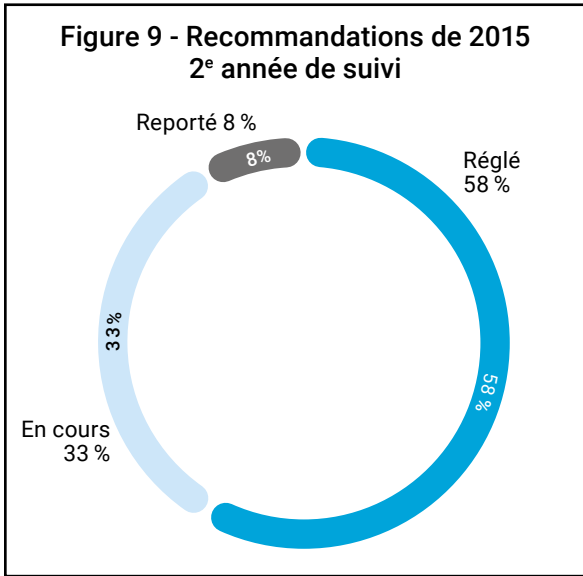
En ce qui concerne les recommandations dont le statut est « réglé » dans la deuxième année de suivi faisant suite à leur publication, elles représentent une proportion de 58 % pour celles de 2015 (83 % pour celles de 2014) – (voir les figures 9 et 10).

Quant aux recommandations dont le statut est « réglé » dans la troisième année de suivi, elles représentent une proportion de 83 % pour celles de 2014 (100 % pour celles de 2013) – (voir les figures 11 et 12).

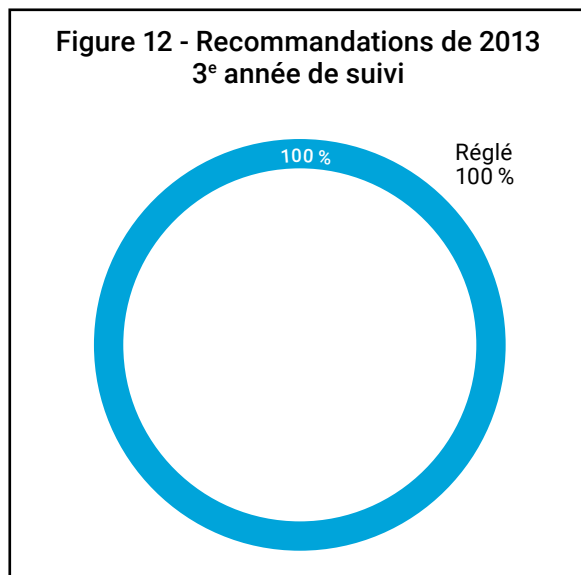
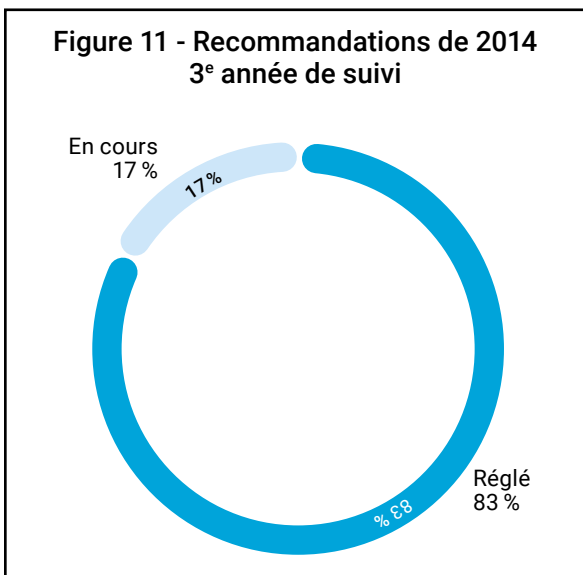
FIGURES 7 ET 8 – TAUX DES RECOMMANDATIONS DE 2016 ET 2015, PAR STATUT AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 1^{RE} ANNÉE DE SUIVI



**FIGURES 9 ET 10 – TAUX DES RECOMMANDATIONS DE 2015 ET 2014,
PAR STATUT
AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS
2^E ANNÉE DE SUIVI**



**FIGURES 11 ET 12 – TAUX DES RECOMMANDATIONS DE 2014 ET 2013,
PAR STATUT
AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS
3^E ANNÉE DE SUIVI**



CONCLUSION

Pour l'audit d'optimisation des ressources et des technologies de l'information, nous constatons premièrement que seulement 41 % des recommandations formulées en 2016 ont été réglées à la suite de notre première année de suivi. En comparaison, les recommandations formulées en 2015 qui étaient réglées au terme de la première année de suivi l'ont été dans une proportion de 50 %, ce qui constitue une diminution importante du taux de mise en œuvre. Outre la régression constatée, pour les recommandations émises en 2016, 78 % de celles-ci auraient dû être réglées au moment de notre premier suivi selon les plans d'action fournis par les unités d'affaires.

Deuxièmement, nous constatons qu'au chapitre des délais d'implantation des recommandations parmi celles formulées en 2016, seulement 12 % (5 sur 41) de celles qui ont été réglées l'ont été dans le respect des dates d'implantation initialement prévues par les unités d'affaires dans leur plan d'action, alors que l'an passé seulement 10 % des recommandations formulées en 2015 (17 sur 164) l'ont été dans le respect de l'échéancier. Bien que sur cet aspect, il s'agisse d'une légère amélioration, nos constats démontrent que les unités d'affaires ne respectent pas, dans une large part, les échéanciers qu'ils nous transmettent dans leur plan d'action.

En ce qui concerne l'audit des états financiers, le taux des recommandations réglées dans la première année de suivi s'est légèrement amélioré pour celles de 2016, avec un résultat de 45 %, comparativement au taux observé pour celles de 2015, qui était de 42 %.

Par contre, les recommandations qui en étaient à leur deuxième année de suivi en 2016, soit celles de 2015 affichent plutôt des résultats qui se sont détériorés avec un taux de recommandations réglées de 58 % (83 % en 2014). Cette même tendance est également constatée pour les recommandations qui en étaient à leur troisième année de suivi en 2016, soit celles de 2014, avec un résultat de 83 % (100 % pour celles de 2013).

Nous réitérons notre recommandation à l'administration municipale d'établir des indicateurs de performance pour mesurer le degré d'implantation des recommandations incluses dans les rapports d'audit du vérificateur général et d'en effectuer le suivi.

5. | SUIVI DES RECOMMANDATIONS DES ANNÉES ANTÉRIEURES